

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL " INFORMATIQUE" DU 14 FÉVRIER 2012 : PSI 2EME PARTIE

Ce groupe de travail (GT) fait suite à la première réunion en date du 26 janvier 2012 ; la **CGT** est intervenue dans sa déclaration liminaire sur les questions de méthode en rappelant que sur le fond elle attendait encore beaucoup d'éléments sur les questions de dialogue social, qu'elle avait largement exprimée son opposition à la création des DiSI, et qu'elle souhaitait voir préciser une série d'éléments sur la ré-internalisation des missions informatiques.

Sur la méthode et l'organisation des GT, l'administration a fourni très tardivement des documents sur le temps de travail (le vendredi à 19h00 pour le GT du mardi suivant) ; la **CGT** a demandé à préciser le calendrier des débats autour de cette question centrale qu'elle souhaitait voir mise à l'ordre du jour et elle s'est interrogée sur la façon d'organiser les discussions entre les fiches, le plan stratégique informatique (PSI), etc.

De plus, l'administration a rappelé que l'examen du PSI serait terminé avec le GT du 6 mars... La question de la date de la réunion du Comité Technique de Réseau (CTR) qui doit se prononcer sur ce document a été posée.

Enfin, la **CGT** a rappelé que l'ordre du jour comportait l'examen des questions autour du rôle de chaque établissement ; or, avant même que ce débat ait eu lieu, l'administration propose déjà des modifications dans la répartition des missions entre l'ESI de Rennes et le DI3CE.

Même si l'on peut admettre que le PSI est susceptible d'évoluer dans le temps, ces annonces transforment radicalement la vision que l'on peut en attendre, car son principal intérêt est bien de donner une visibilité aux agents sur leur avenir à deux ou trois ans. Or, cela n'est même plus assuré par la Direction générale et ce, avant même sa mise en place... cela ne peut conduire qu'à être très circonspect sur ce document.

Pour l'administration, le PSI ne sera débattu que lors du CTR de juin. Des évolutions sont toujours possibles et c'est le cas pour le DI3CE et pour l'ESI de Rennes. Concernant les discussions sur le temps de travail, celles-ci devraient avoir lieu à partir du mois d'avril, pour laisser à chacun le temps de bien analyser les documents fournis et de pouvoir dresser un état des lieux sur un sujet relativement complexe.

La GPEEC

L'administration a présenté les fiches sur la GPEEC des informaticiens en précisant qu'il s'agissait d'une première à la DGFIP et qu'il s'agissait d'une base de travail pour aller vers quelque chose de plus précis.

Pour la **CGT**, une des grandes difficultés de cette présentation reste l'absence de lien précis entre les missions, les besoins et les moyens ; l'administration ne présente sa GPEEC que d'un point de vue global.

De plus, l'utilisation actuelle de la GPEEC aboutit avant tout aux suppressions d'emplois, qui contribuent à fragiliser les missions et les conditions de travail des personnels et cela alors même que la moyenne d'âge des informaticiens est relativement élevée et que l'on a de grandes craintes sur l'utilisation qui pourrait être faite des bilans de compétences.

La **CGT** a rappelé que la présentation de l'administration ne tenait pas compte des contractuels informaticiens, qu'il était nécessaire de travailler à renforcer le décret de 1971 en proposant de nouvelles qualifications tenant compte des évolutions techniques et des difficultés liées au changement de corps. Elle a renouvelé sa revendication de permettre aux cadres A+ des deux filières de pouvoir dérouler leur carrière en bénéficiant de leur qualification informatique, dès lors qu'ils exerçaient toujours dans la sphère informatique.

Enfin, la **CGT** a rappelé son opposition à un corps interministériels d'informaticiens, alors même que d'autres administrations évoluent très rapidement sur ce sujet.

Montreuil, le 22 février 2012

Syndicat national
CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.48.18.80.16

Réponses de l'administration

Pour l'administration, il n'y a aucune obligation à passer des qualifications et l'utilisation des bilans de compétences ne pourra être que positif. Elle a pris bonne note de la difficulté à passer le PAU et souhaite pouvoir travailler avec le secrétariat général du ministère et l'IGPDE pour permettre de mieux préparer l'accès à cette qualification, ainsi que d'adapter les épreuves pour qu'elles soient plus proches de la réalité du travail et des besoins des collègues. Elle s'est engagé à transmettre une cartographie précise ESI par ESI, des emplois et des qualifications.

Elle a rappelé que si d'autres directions pouvaient faire le choix d'un corps interministériel d'informaticiens, ce n'était pas le choix de la DGFIP et qu'à ce titre, les informaticiens étaient avant tout des agents dotés des statuts particuliers de la DGFIP et titulaires d'une qualification informatique.

Répondant à la revendication de la CGT, elle a annoncé que les cadres de la filière fiscale exerçant sur des missions informatiques bénéficieraient de la TAI correspondant à leur qualification comme les autres agents.

Le DI3CE et l'ESI Rennes

Alors qu'initialement, il était prévu que les deux structures travailleraient sur plusieurs applications, la Direction générale (DG), après les consultations au DI3CE, a décidé de spécialiser cette structure sur l'application Chorus et l'ESI de Rennes sur l'ONP (office national de la paye) ; dans sa présentation, elle s'est voulue rassurante quant à la pérennité des missions confiées aux deux structures.

Pour la CGT, la position de l'administration est plus que surprenante. Après avoir présenté l'évolution du DI3CE et l'avoir inscrit au PSI, tout est modifié... Pour l'administration, il s'agissait de construire les choses plus avant et son projet est dorénavant meilleur.

Mais pour la CGT, cela reste à démontrer... et de plus, la méthode utilisée par la DG n'est pas correcte. En effet, les agents de Rennes ont découvert, sans avoir été préalablement informés des évolutions, des choix effectués par l'administration et sont très inquiets des décisions prises. Il est donc nécessaire que la DG aille à la rencontre des personnels pour leur expliquer la situation.

Réponses de l'administration

La DG s'est engagée à se rendre à Rennes pour exposer ses choix aux personnels de l'ESI. Elle souhaite pouvoir le faire avant le prochain GT informatique, mais si cela n'est pas le cas, la CGT interviendra à nouveau sur le sujet pour obtenir les réponses aux questions des agents de Rennes. Enfin, elle a annoncé qu'une réflexion était sur le point d'aboutir concernant REC/MEN/RAR, avec la montée en charge de RSP et elle devrait être en mesure de présenter rapidement ces évolutions.

La ré-internalisation des missions

Aux différentes questions posées par les organisations syndicales, la DG a apporté sa vision des choses ; à ses yeux, la ré-internalisation passera par la maîtrise de la conception/analyse et de la recette des applications. Pour la phase intermédiaire de codage, tout dépendra des moyens disponibles.. ou autrement dit, des emplois disponibles. Elle veut de plus se donner un objectif ambitieux.

Si la CGT partage l'objectif de ré-internalisation affirmé par l'administration, il reste que les suppressions massives d'emplois ne peuvent qu'interroger sur la volonté réelle de la DG.

L'assistance

L'administration a fait un point sur les opérations en cours et sur les choix faits par les agents de l'assistance locale. Elle a rappelé que son objectif était bien de pourvoir à l'ensemble des postes de la sphère informatique.

L'indemnitaire

A la demande de la CGT, ce point a été rajouté à l'ordre du jour.

Concernant la possibilité de percevoir la NBI et la TAI, l'administration étudie actuellement la situation juridique. Pour les difficultés liées à l'harmonisation indemnitaire, elle est consciente du problème et devrait prendre une décision dans les semaines à venir.

L'éditique

Compte tenu des difficultés liées à la montée en charge du centre d'éditique de Meyzieu et du nombre d'impressions actuellement externalisées (près de 30 millions de documents), la CGT s'est interrogée sur la pertinence de la fermeture des ateliers d'éditiques dans les ESI de la filière gestion publique.

Pour l'administration, ses choix restent valides, car les documents ne sont pas tous produits en même temps et les externalisations ne concernent que les périodes de pics de charges. Elle présentera les éléments permettant de juger de ses choix dans un prochain GT.

Prochain GT informatique : le 6 mars sur les parties 3 et 4 du PSI